



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-11-31

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 18H11, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 20 novembre 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 24

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : François MAS

Présents :

DRFIP : Mme POULAIN Audrey, Conseillère aux décideurs locaux.

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, NAVAILS Marine, Comptable, ROBERT Elisabeth, Responsable ressources humaines.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, DUVAL Viviane, FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDE Thierry), CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LEGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MARTY Bruno, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude),

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin (donne pouvoir à MOTHES Christophe) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDE Thierry (donne pouvoir à BOUTY Gilbert) **Communauté de communes du Pays Foyen :** GARCIA Miguel (donne pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** LAMARCHE Alexandre (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian)

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MERCIER Bastien, MIQUEU Christophe.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes du Pays Foyen :** LACHAIZE Yolande, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** ARDOUIN Eliam.

PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2023-09-17 adoptant la règle de dépréciation des créances douteuses au fil des années,
- Vu l'instruction budgétaire M4,
- Vu la situation des restes fournie par le comptable public arrêtée en date du 1 octobre 2024,

La méthodologie votée pour le calcul de la provision pour créances douteuses en fin d'exercice appliquée à l'état des restes à recouvrer au 1^{er} octobre 2024, donne le résultat suivant :

Ancienneté créance	HORS CREANCE DÉJÀ ETEINTE		
	Restes à recouvrer	Taux	Provision
2024		0%	- €
2023		0%	- €
2022	35 502,12 €	20%	7 100,42 €
2021	34 294,40 €	40%	13 717,76 €
2020	4 504,89 €	60%	2 702,93 €
2019	3 677,02 €	80%	2 941,62 €
2018 et +	8 603,69 €	100%	8 603,69 €
Totaux	86 582,12 €		35 066,42 €

Par ailleurs, la provision constituée en fin d'exercice 2023 s'élevait à **25 251 €**. Ainsi un complément de provision de 9 815 € doit être comptabilisé au titre de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, des membres présents et représentés ;

- **VALIDE :**

- De constituer sur l'année 2024, une provision pour risques et charges dues aux créances douteuses d'un montant de 35 066 €
- D'ouvrir les crédits nécessaires dans une Décision modificative au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » pour la somme de 35 066 €
- D'ouvrir les crédits nécessaires dans une Décision modificative au compte 7817 « Reprise sur dépréciations des actifs circulants » pour la somme de 25 251€ au titre de l'année 2023
- D'autoriser Monsieur le Président à passer toutes les écritures comptables et à signer tous les documents relatifs à cette provision



Le Président,

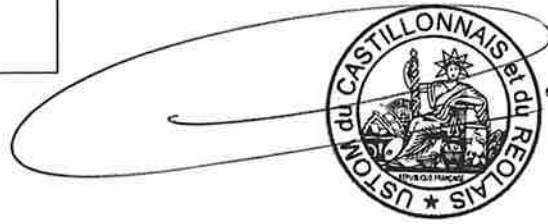
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous Préfecture le :

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD



2024/82



Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le
ID : 033-253303499-20241126-D20241131-DE

